

	EXTRAIT DU REGISTRE D DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
---	--

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 31 JANVIER 2022 à 8h30	Date de convocation : 25 JANVIER 2022
--	---------------------------------------

Délibération	<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice :</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> </table>	Membres en exercice :	20								
Membres en exercice :	20										
N°B2022_05	<table border="1"> <tr> <td>Votants :</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Suffrages exprimés :</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Pour :</td> <td style="text-align: center;">20</td> </tr> <tr> <td>Contre :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Abstention :</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> </table>	Votants :	20	Suffrages exprimés :	20	Pour :	20	Contre :	0	Abstention :	0
Votants :	20										
Suffrages exprimés :	20										
Pour :	20										
Contre :	0										
Abstention :	0										

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, GOIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, PARRA Eric, RIO Jean-Louis, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, LAPALU Christian, PY Michel

<p>EXCUSES : JANSANA Jean-Marc (jusqu'à la délibération B2022_04), LAPALU Christian (jusqu'à la délibération B2022_04)</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ALVAREZ Jean-Michel (délibération B2022_01), BELART Xavier (délibération B2022_01), HERAS Guillaume (délibération B2022_01), PY Michel (délibération B2022_01)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION :</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : HERAS Guillaume (à partir de la délibération B2022_02), JANSANA Jean-Marc (à partir de la délibération B2022_05)</p>
---	---

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : DEVELOPPEMENT CULTUREL – ACTIONS CULTURELLES – SALON DU LIVRE – Convention de partenariat avec la MJC de Narbonne

Depuis 2014, le Salon du Livre du Grand Narbonne s'est étendu à la littérature adulte tout en confortant la partie jeunesse. Ainsi pour l'édition 2021, en amont du weekend grand public, les jeudi 3 et vendredi 4 juin seront dédiés aux rencontres scolaires.

En partenariat avec l'Education Nationale, les élèves du territoire inscrits au salon rencontreront au sein des équipements culturels du Grand Narbonne, les auteurs de la sélection de littérature jeunesse. Une occasion unique de dialogue avec les auteurs étudiés en classe, permettant aux élèves d'explorer l'écriture, les modes de narration, la création d'un personnage ou encore une thématique pour faire écho au programme scolaire.

Ce salon a pour particularité de promouvoir la lecture en tissant des liens et du sens entre la littérature et différents modes d'expression culturelle telle que la musique, le théâtre ou encore les arts plastiques.

Pour permettre à cet évènement de rayonner, la volonté a été de rechercher et d'exploiter toutes les synergies possibles entre les entités culturelles du territoire.

Ainsi, le Grand Narbonne s'est rapproché de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Narbonne et notamment de son ciné-club afin d'organiser des projections dans le cadre des animations scolaires, en complément des rencontres avec les auteurs.

Une convention de partenariat avec la MJC permet la bonne mise en œuvre de ces temps d'échanges.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver cette convention de partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Narbonne dont le projet est annexé au présent rapport ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Convention de partenariat

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne
Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

